

Écrit par LCR

Jeudi, 18 Février 2010 11:33 - Mis à jour Jeudi, 18 Février 2010 21:30

---



Depuis plusieurs mois, les attaques contre le port du foulard dit islamique reprennent vigueur, au nom de «la laïcité», «du féminisme» ou carrément de «la défense des valeurs occidentales». Aujourd'hui, il est question de légiférer à plusieurs égards sur «le foulard», comme le propose ouvertement le MR et le CDH. Les autres partis gouvernementaux sont divisés par des débats internes sur le sujet et peinent à adopter une position claire pour des raisons électoralistes évidentes.

Les velléités d'interdiction du foulard à l'école ne viennent pas par hasard. Elles proviennent de partis politiques de droite comme le MR et le VLD dans l'objectif, entre autres, de séduire les (potentiel-le-s) électeurs/trices de l'extrême droite, de partis comme le Front National et le Vlaams Belang.

C'est aussi une manière de concentrer le débat médiatique sur la question du foulard comme un écran de fumée pour détourner l'attention de la crise capitaliste, de la montée du chômage, des plans d'austérité qui vont réduire les budgets des écoles, des autres services publics, des

pensions.

En entretenant le racisme et le sexisme, les polémiques sur le port du foulard à l'école contribuent à diviser la population. Elles font perdre de vue les intérêts convergents des travailleurs et travailleuses, hommes et femmes, de toute culture, religion, philosophie et origine face au capitalisme et ses dégâts. Et cela d'autant plus qu'elles divisent aussi la gauche et les progressistes capables d'encourager l'organisation de résistances solidaires.

La nécessaire unité de la gauche, du mouvement ouvrier, antiraciste et féministe passe par leur capacité à contourner ces tentatives de division pour se concentrer sur les enjeux essentiels tout en défendant les droits et libertés fondamentales de chacun-e.

Dans un tel contexte, la LCR s'oppose tant à l'interdiction du port du foulard à l'école qu'à l'obligation faite à certaines musulmanes de porter ce foulard. C'est cette position, déjà exprimée par le passé[2], que la présente résolution vise à réaffirmer et à actualiser, en cohérence avec les valeurs et combats que la LCR continue à défendre comme le droit à l'école de son choix pour tous et toutes, la laïcité, l'autodétermination et l'émancipation des femmes, le pluralisme culturel et idéologique ou encore l'antiracisme et l'égalité des droits.

### Préalables

Le foulard dit islamique ouvre des polémiques sous bien des angles. Il est donc nécessaire de baliser le propos de cette résolution.

**1.** Les amalgames entre le port du « voile », du « foulard », du « niqab » ou de la « burqua » sont courants. Mais ces pratiques sont pourtant issues de traditions et de motivations différentes. Et les velléités d'interdiction qui les concernent, dans l'espace public, au travail, à l'école ou dans le cadre d'une fonction publique ont aussi des implications distinctes, bien qu'elles se répercutent toutes concrètement en premier lieu sur les musulmanes qui les portent. Nous ne traiterons ici que de l'interdiction du port du foulard dans les écoles.

**2.** Bien que le retour en force de la spiritualité et de la religiosité dans les sociétés capitalistes

occidentales soit un phénomène interpellant dont il convient d'appréhender les causes et les implications, il ne s'agit pas ici de traiter de la place et le rôle des religions dans les sociétés capitalistes et dans la lutte de classes. Nous reviendrons sur les principes de liberté d'opinion et d'expression -y compris religieuse- et de laïcité mais nous nous limiterons à leur incidence dans le cas concret de l'interdiction du port du foulard à l'école. Néanmoins, la LCR programme aussi une discussion sur le retour en force du religieux et sur les intégrismes.

**3.** Se positionner sur l'interdiction du port du foulard à l'école n'implique pas de s'affirmer pour ou contre le port du foulard en tant que pratique religieuse. D'abord parce que, au nom de l'autodétermination, cette réflexion revient avant tout aux femmes de la communauté concernée. Ensuite parce que, pour développer une position à ce propos en évitant de plonger dans les stéréotypes, il convient de partir d'une analyse plus approfondie et nuancée de l'Islam. Or, cette résolution concerne un parti qui n'a ni les compétences ni la prétention de prendre position sur des questions théologiques.

**4.** Cette résolution s'inscrit dans le contexte d'un Etat où l'Islam et les musulman-e-s sont minoritaires. Il est évident que la question se pose différemment dans les Etats islamiques ou avec une population majoritairement musulmane, où la réalité des femmes musulmane est toute autre. Dans tous les cas, la LCR lutte fermement contre toutes les formes de violences faites aux femmes et soutient toutes les femmes qui luttent pour leur émancipation de la façon qu'elles estiment la plus appropriée au contexte et aux rapports de force dans lesquels elles vivent.

**5.** Si les débats sur le foulard sont à ce point passionnés, c'est aussi parce qu'ils s'inscrivent dans un contexte d'injustices, de frustrations, de peurs et de réelles difficultés: les violences verbales, morales et physiques dans les quartiers, les écoles, les entreprises; les remises en question des droits conquis par et pour les femmes; la montée de l'obscurantisme et des intégrismes; la précarité des conditions de vie et de travail; ... Mais, contrairement à ce que pensent certain-e-s, l'interdiction du voile ou du foulard n'est pas une solution à ces problèmes. Si cette résolution ne s'y étendra pas, il est bien sûr nécessaire pour la LCR de développer des réponses politiques à ces sentiments et ces réalités.

**6.** Parmi les partisan-e-s de l'interdiction du foulard se retrouvent à la fois des hommes et des femmes de droite ou prétendument de gauche mais aussi d'autres sincèrement et effectivement de gauche. Leurs intentions sont évidemment de nature toute différente. Venant de la droite, les arguments laïcs et féministes avancés pour obliger les femmes «à lever le voile» ne sont que de piètres feuilles de vignes accolées à une attaque ouvertement raciste et islamophobe. Venant de la gauche, ces mêmes arguments partent par contre d'une volonté sincère mais

reposent néanmoins sur une interprétation erronée des principes laïcs ou féministes, se trompant ainsi dramatiquement de moyens et de cibles à viser, dans une démarche qui fait abstraction ou sous-estime la portée du contexte raciste et de l'offensive islamophobe de la droite réactionnaire. Cette résolution ne considère évidemment pas que l'ensemble des partisan-e-s de l'interdiction soit raciste et sexiste. Mais elle dénonce et condamne les résultats identiques qu'entraînent volontairement (pour la droite) ou involontairement (pour celles et ceux de la vraie gauche) leurs démarches distinctes.

### **Des paroles aux actes. Des actes aux lois?**

Bien qu'elles ne sont généralement pas initiées par les professeurs, les parents ou encore les élèves, les polémiques sont largement amplifiées par les médias qui font preuve de peu d'impartialité en la matière et contribuent largement à faire du port du foulard à l'école un «problème de société» monté de toutes pièces. En Belgique, certain-e-s ont tenté d'importer le débat français de 2004, sans toutefois provoquer tant de remous que de l'autre côté de la frontière. Mais, depuis lors, l'interdiction du port du foulard s'est généralisée dans la toute grande majorité des écoles.

En septembre et octobre 2009, la communauté flamande et ensuite la province de Hainaut ont décidé d'interdire le port du foulard dans toutes les écoles de leur réseau dès la rentrée 2010. Quant à la communauté française, depuis 2005, elle continue à laisser l'interdiction ou non du port du foulard à la libre appréciation des directions d'écoles en prétextant l'autonomie de ces dernières pour ne pas prendre de position tranchée. Aujourd'hui, il est question de généraliser cette interdiction en la coulant dans la loi. C'est dans ce sens que la ministre (CDH) de l'enseignement francophone envisage d'interdire le port du foulard dans les écoles de la communauté française, voire de tout le réseau officiel, jusqu'en 3e secondaire et de conserver le statut quo à partir de la 4e secondaire. Le MR, qui a déposé des projets au parlement en octobre dernier, n'est pas satisfait par ce projet qu'il juge insuffisant.

A ce jour, il est encore temps d'éviter une interdiction généralisée du port du foulard dans les écoles de Belgique francophone et du réseau libre néerlandophone. Pour les écoles de la communauté flamande et de la province du Hainaut, il s'agit de revenir sur les récentes décisions en la matière.

### **Une interdiction liberticide et discriminatoire**

Généralement, les règlements d'ordre intérieur des écoles n'interdisent pas explicitement le foulard mais plutôt les « couvre-chef », les « signes ostentatoires » ou encore les « signes convictionnels ». Ces règlements essaient de contourner les lois réprimant le racisme et la discrimination par des formulations soi-disant neutres qui ont pour effet de dissimuler leur portée discriminatoire. Mais, tout en s'attaquant par la même occasion à d'autres symboles d'expression des jeunes comme la casquette ou le keffieh, cette terminologie hypocrite ne fait pas illusion. C'est bien le foulard qui est avant tout visé. Dans l'application concrète de telles mesures, même si des jeunes sikhs dans le Limbourg ont également été frappés par ces interdictions, ce sont majoritairement les jeunes filles musulmanes qui sont amenées à choisir entre s'inscrire dans l'école de leur choix ou pratiquer leur religion librement. Il s'agit donc bien d'une discrimination indirecte envers les jeunes filles musulmanes.

Beaucoup de jeunes musulmanes sont amenées à enlever leur foulard contre leur gré, quitte à le vivre difficilement, se sentir reniées dans leur identité et recourir aux anti-dépresseurs pour certaines. Celles qui s'y refusent doivent se tourner vers les rares écoles (quasiment aucune dans l'enseignement général en Communauté française) qui leur permettent de garder leur foulard en classe, ce qui implique parfois pour elles de se réorienter dans d'autres options ou d'autres filières que celles qu'elles auraient choisies.

Dans leur acceptation large comme dans leurs intentions réelles, de telles mesures constituent de véritables atteintes à la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion des jeunes. Elles alimentent l'oppression de la jeunesse en réprimant leurs libertés et en limitant leurs espaces de débats qui devraient pourtant trouver toute leur place dans le cadre d'un enseignement démocratique. Une généralisation de cette interdiction à travers des textes législatifs s'inscrit bien dans la lignée des mesures liberticides des gouvernements bourgeois.

### **Une interdiction islamophobe et raciste**

Après la disparition de l'URSS et de ses Etats satellites et dans un contexte de renforcement de l'impérialisme, notamment pour le contrôle des ressources énergétiques, les puissances occidentales devaient trouver un nouvel ennemi pour entretenir la peur au sein de leur population et étouffer ainsi les résistances à leurs politiques d'austérités et guerres impérialistes. Le 11 septembre 2001 a été le bon prétexte pour accentuer la stigmatisation des musulman-e-s qui les assimile à des intégristes, des obscurantistes ou des terroristes en puissance. La méconnaissance des musulman-e-s et de leur culture minoritaire dans les pays occidentaux par la majorité de la population a permis d'entretenir et de diffuser un tas de

## Résolution de la LCR contre l'interdiction du port du foulard à l'école

Écrit par LCR

Jeudi, 18 Février 2010 11:33 - Mis à jour Jeudi, 18 Février 2010 21:30

---

préjugés et stéréotypes pour que l'islamophobie –la peur de l'Islam et des musulman-e-s pris-es comme un tout homogène hors contextes et différenciations- gagne de plus en plus de terrain ces dernières années.

Davantage visibles dans l'espace public occidental et, comme toutes les femmes, en tête des perdant-e-s dans le système capitaliste et patriarcal, les musulmanes qui portent le foulard symbolisent le fantasme d'une soit-disant islamisation croissante de la société. Ainsi, leur corps représente le champ de bataille d'une prétendue guerre de civilisations.

Alors que, grâce aux luttes de ces dernières décennies, les discriminations racistes sont davantage dénoncées et poursuivies (sans trop de succès), les discriminations envers les musulman-e-s se multiplient dans les pays occidentaux où ils/elles sont minoritaires. La volonté d'interdire le port du foulard à l'école en est un exemple. Puisqu'elle se concrétise en discriminations réelles envers une communauté, l'islamophobie devient aussi une forme de racisme à part entière à combattre de toutes nos forces.

Pourtant, la division des progressistes en la matière les empêche de se mobiliser fermement contre ces agressions pour ouvrir des perspectives politiques solidaires et égalitaires, ce qui facilite l'adoption de mesures islamophobes et racistes comme par exemple l'interdiction des minarets en Suisse. En réaction, en Belgique comme dans les pays voisins, beaucoup de jeunes musulmans, de la deuxième et troisième génération de familles issues de l'immigration, cherchent alors dans le Coran une affirmation et une valorisation de leur identité de Belges musulman-e-s, que des jeunes filles expriment notamment à travers le port du foulard. Cette démarche s'accompagne parfois d'un repli identitaire que les musulmans conservateurs, voire réactionnaires, et intégristes s'empressent d'attiser. Mais, pour l'immense majorité des populations musulmanes d'Occident, c'est bel et bien l'application égalitaire des droits proclamés qui est recherchée, et non pas l'enfermement communautaire.

Interdire le port du foulard à l'école par crainte de prosélytisme religieux ou pour amener toutes les musulmanes à l'enlever définitivement est une mesure islamophobe parce qu'elle stigmatise les musulmans en les représentant dans une démarche constante d'endoctrinement religieux et fait planer la crainte pourtant infondée d'une déferlante islamiste dans les pays occidentaux. C'est une mesure néo-coloniale parce qu'elle présuppose une supériorité culturelle «occidentale» à laquelle tout le monde devrait se conformer. Elle est aussi contre-productive parce qu'elle attise un sentiment justifié de stigmatisation auprès des jeunes musulmanes qui doivent alors se replier complètement sur leur communauté alors qu'elles ont justement la volonté de s'ouvrir vers l'extérieur; c'est un cadeau en or pour les intégristes qui cherchent à les couper totalement de la société dans laquelle elles vivent.

### Une interdiction violente et sexiste

Premières concernées, les jeunes musulmanes portant le foulard sont pourtant les premières à qui on dénie le droit à la parole, tant dans les médias, que dans les débats publics ou les cénacles politiques. Elles sont déshumanisées par une vision paternaliste et néo-coloniale qui les considère de manière générale comme dominées et soumises à leur père, à leurs frères et à un obscurantisme religieux. Ainsi, tout le monde s'arroge le droit de s'exprimer à leur place... Et cela souvent, paradoxalement, au nom du féminisme qui implique pourtant que toutes les femmes soient elles-mêmes maîtresses de leur propre vie.

Interdire le port du foulard à l'école pour permettre aux musulmanes de s'émanciper de l'oppression patriarcale est un non-sens. Concrètement, cette mesure place de nombreuses jeunes musulmanes en situation d'expulsion et de décrochage scolaire, limitant ainsi leurs relations sociales, leur avenir professionnel, leurs possibilités d'autonomie et donc leur potentiel d'émancipation. Les jeunes filles qui subissent des pressions de leur famille ou de leur entourage pour porter le foulard contre leur gré ne peuvent, au mieux, que trouver un court répit pendant les heures de cours dans une école qui interdit le port du foulard. Au pire, l'interdiction sert de prétexte pour les priver carrément de scolarité.

De plus, l'émancipation ne s'impose pas; elle passe nécessairement par l'autodétermination des premières concernées. Ainsi, l'interdiction du port du foulard à l'école équivaut à l'obligation du foulard imposée à certaines parce que, dans les deux cas, il s'agit de décider à la place des femmes de la façon dont elles doivent s'habiller. La seule position cohérente par rapport au foulard pour appuyer les musulmanes dans leur démarche d'émancipation est de lutter avec elles à la fois contre l'interdiction et contre l'obligation pour qu'elles soient libres de disposer de leur corps comme elles l'entendent.

Les musulmanes sont victimes de l'islamophobie ambiante, même dans les milieux féministes, en partie bourgeois et ethnocentrés. Ainsi, les choix des musulmanes librement consentis, comme celui de porter le foulard, sont souvent mis en doute par des soupçons de pressions ou d'intimidations de la part leur famille ou de leur entourage même si, bien sûr, ce phénomène existe et qu'il est à dénoncer et à combattre fermement. Pourtant, les musulmanes qui choisissent de porter le foulard ont des motivations personnelles diverses: affirmer leur droit à une pratique religieuse, affirmer leur identité reniée ou dévalorisée, protéger leur corps et leur intimité des regards et des violences sexistes, trouver davantage de confiance en elles-mêmes, ... Les choix de vie de toutes les femmes sont influencés par le patriarcat et bien plus rares sont

ceux et celles qui s'interrogent de la même manière sur l'indépendance du choix d'autres femmes non musulmanes, par exemple, de fonder une famille nombreuse et de rester à la maison pour élever leurs enfants.

L'émancipation des musulmanes n'est pas conditionnée au bannissement du foulard, comme si celui-ci était apriori un facteur d'oppression: il n'est un symbole d'oppression qu'à partir du moment où il est imposé par la contrainte. D'autres marquages sexués des corps comme la mini-jupe, le maquillage ou les talons hauts peuvent tous symboliser l'oppression sans pour autant l'accentuer automatiquement.

Les voies d'émancipation expérimentées par les femmes "blanches" occidentales ne sont pas les seules possibles. Si elles peuvent être source d'inspiration, elles ne sont pas non plus transposables telles quelles à toutes les femmes de toutes les cultures. Les modes d'émancipation sont divers parce qu'ils naissent des femmes qui les portent et s'inscrivent dans des contextes et rapports de force particuliers. Le mouvement féministe ne peut que se renforcer en les intégrant dans une lutte solidaire, unitaire et pluraliste.

L'oppression patriarcale ne se limite ni à la communauté musulmane, ni aux pratiques religieuses, ni à la sphère scolaire. Pourtant, c'est avant tout pour dénoncer –avec raison dans ce cas- les crimes d'honneur et mariages forcés ou pour interdire le port du foulard à l'école que des femmes et des hommes brandissent soudainement un étendard féministe. Belle instrumentalisation de la cause de la part de beaucoup d'entre eux/elles qui sont bien moins virulents, si pas carrément muets, lorsqu'il s'agit de s'attaquer à l'écart salarial qui reste encore important dans les pays occidentaux (25% en Belgique) ; aux discriminations quotidiennes en matière d'emploi, de santé, de logement ; aux violences sexistes qui tuent chaque jour ; à la marchandisation des corps des femmes; à la rareté des crèches; à la remise en cause permanente du droit à l'avortement et à la contraception libres et gratuits; ...

La lutte contre le patriarcat passe par des mesures structurelles et volontaristes qui garantissent l'autonomie et la liberté de choix de toutes les femmes, et certainement pas par des interdictions contre les musulmanes qui contribuent, en plus, à renforcer les replis communautaires et la montée des intégrismes, avec toutes les conséquences que cela implique sur le respect et l'autonomie des femmes.

**Une interdiction qui uniformise et qui ne garantit en rien la laïcité**

Dans un pays comme la Belgique où la majorité des écoles font partie du «réseau libre» sous l'autorité du clergé catholique, l'interdiction du port du foulard à l'école au nom de la laïcité est une aberration. Le copié-collé du débat français apparaît ici dans toute son absurdité. Pour défendre efficacement la laïcité en Belgique, il serait évidemment bien plus efficace de se battre pour un réseau unique, public et pluraliste plutôt que de s'attaquer aux jeunes musulmanes en foulard, minoritaires dans les écoles, qui ne font qu'exercer leur liberté de religion et d'expression.

Interdire le port du foulard pour imposer l'athéisme comme unique modèle équivaut à imposer une religion, une vision du monde particulière. C'est aussi une négation de la pluralité culturelle de la société qui devrait pourtant se refléter à travers un enseignement démocratique.

Par contre, la laïcité que nous défendons s'applique aux Etats et aux pouvoirs publics et protège les sans religion et la pluralité des religions. C'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat afin que les religions n'exercent aucun pouvoir politique et que l'Etat n'impose aucune forme de pensée philosophique. Ce n'est donc pas la séparation et l'apartheid entre les croyants et les non-croyants.

Dans l'enseignement, cela implique une neutralité philosophique des programmes, de l'orientation pédagogique ou des locaux mais cela n'a aucune implication sur les convictions et les pratiques religieuses des élèves, qui sont des usagers de l'école qui ont le droit de s'exprimer librement.

L'accès à un enseignement de qualité pour toutes et tous implique aussi que des moyens adéquats soient adoptés pour que chacun-e ait accès à l'entièreté du programme scolaire, sans que les convictions personnelles n'imposent de restrictions. Lorsque certain-e-s jeunes refusent de participer à des cours ou activités scolaires qu'ils/elles estiment contraires à leurs convictions, un dialogue ouvert entre l'équipe pédagogique et les élèves concerné-e-s est bien plus adapté pour les amener à changer d'avis qu'une interdiction péremptoire, agressive et incomprise.

### **Une interdiction qui renforce les inégalités sociales**

En Belgique, l'enseignement est parmi les plus inégalitaires d'Europe. Le processus de sélection des élèves du primaire et secondaire entraîne une concentration des jeunes en difficultés (ou en décrochage scolaire), majoritairement issus de familles migrantes et des populations les plus défavorisées, dans les filières techniques et professionnelles des écoles dites de relégation. Là, les moyens matériels sont souvent insuffisants, les professeurs sous pression, les programmes non-vus et l'encadrement inadapté.

Or, les rares écoles qui n'interdisent pas le port du foulard et où s'inscrivent les jeunes musulmanes qui veulent continuer à le porter font justement partie de ces écoles de l'échec. Les récents décrets inscription pour les premières années du secondaire censés améliorer la « mixité sociale » ne changent pas sensiblement la situation pour ces jeunes à qui le droit fondamental à un enseignement de qualité et de la réussite est largement bafoué. Ainsi, l'interdiction de fait du port du foulard à l'école renforce encore pour les jeunes musulmanes les inégalités scolaires qui reflètent fortement les inégalités sociales desquelles elles sont pour la plupart déjà victimes.

### Nos tâches

**1.** Les agressions envers les musulmans et particulièrement les musulmanes s'intensifient et se radicalisent de plus en plus. D'autant plus que peu de progressistes s'engagent ouvertement dans cette voie, il est urgent et nécessaire:

- de dénoncer et de combattre l'islamophobie croissante en tant que forme à part entière de racisme ;
- le patriarcat, le sexisme et l'instrumentalisation du féminisme qui consiste à légitimer des postures ou des mesures racistes ;
- les replis communautaires et la montée des intégrismes religieux ou laïcs.

**2.** Les jeunes femmes musulmanes de milieux populaires sont parmi les premières victimes du capitalisme et du patriarcat. Parce que c'est sur base des réalités vécues par les plus opprimées et de leurs revendications que doivent se construire les mobilisations antiracistes et antisexistes sous peine de négliger les inégalités sociales les plus criantes, il est urgent et nécessaire :

- d'encourager l'auto-organisation des jeunes musulmanes ;
- de défendre avec elles et de faire reconnaître leurs expériences et leurs revendications

## Résolution de la LCR contre l'interdiction du port du foulard à l'école

Écrit par LCR

Jeudi, 18 Février 2010 11:33 - Mis à jour Jeudi, 18 Février 2010 21:30

---

dans le mouvement ouvrier et les mouvements sociaux

- de leur faire découvrir les idées communistes révolutionnaires pour une véritable émancipation à long terme
- d'imposer des mesures structurelles et volontaristes pour lutter contre toutes les formes de violences envers les femmes (maisons d'accueil, collectifs non mixtes autogérés, centres d'auto-défense, hébergements d'urgence, formation des travailleurs/euses des secteurs sociaux, éducatifs et judiciaires aux violences sexistes,...)

**3.** Pour combattre la division entre les travailleurs/euses et parmi les progressistes, il est urgent et nécessaire de dépassionner et de politiser le débat sur l'interdiction du port du foulard à l'école:

- en l'orientant sur ses implications concrètes mises en avant par les premières concernées plutôt que sur des querelles de principes abstraits et théoriques ;
- en liant les revendications particulières des premières concernées aux revendications portées par la majorité des travailleurs et travailleuses ;
- en combattant les préjugés racistes et sexistes au sein des mouvements sociaux.

**4.** Il est urgent et nécessaire de combattre l'interdiction du port du foulard à l'école en imposant les véritables solutions pour les véritables problèmes de l'enseignement:

- le refinancement de l'enseignement à hauteur de minimum 7% du PIB pour un meilleur encadrement et des moyens matériels et logistiques adaptés ;
- un seul réseau unique, public, pluraliste et démocratique qui garantisse la liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion et l'égalité des droits pour toutes et tous ;

**5.** Cette résolution n'a pas la prétention de répondre à tout et est donc loin de clôturer les discussions. Au contraire, c'est un jalon pour poursuivre le débat au sein de la LCR sur les questions à la fois liées et distinctes de l'interdiction du foulard à l'école et de ses implications: l'émancipation des femmes, le rapport à la religion et la juste définition de la laïcité dans un contexte de montée du religieux et des intégrismes, le racisme et l'islamophobie, l'enseignement inégalitaire, ...

**Résolution adoptée par la Direction Nationale de la LCR-SAP le 14 février 2010 par 14 votes pour, 4 contre et 3 abstentions.**

## Résolution de la LCR contre l'interdiction du port du foulard à l'école

Écrit par LCR

Jeudi, 18 Février 2010 11:33 - Mis à jour Jeudi, 18 Février 2010 21:30

---

[1] En 2004, la LCR avait déjà marqué son opposition à l'interdiction du port du foulard à l'école, par exemple en ratifiant le manifeste du collectif COIFE par l'intermédiaire de la Fondation Léon Lesoil et de Socialisme Sans Frontières (<http://www.liberte-foulard.be> ).